



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets à sa séance extraordinaire du 9 décembre 2024 a adopté le **Règlement n° 2024-285 - RÈGLEMENT TAXATION 2025**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-285 - TAXATION 2025

À la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 le conseil municipal a été adopté le règlement de taxation 2024-285.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 11 décembre 2024.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le onzième jour du mois de décembre deux-mille-vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 décembre 2024.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière